

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 8 novembre 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 8 novembre 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 22 novembre 2024

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Décision Modificative n°2 2024 - Budget principal - Mouvements sur AP/AE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-4 et R.3312-3,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des collectivités territoriales uniques, des métropoles et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7764.1 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu les délibérations du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7765.1 et du 22 novembre 2024 n° 2024-CD-1-8149.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7691.1 en date du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2024-CD-1-7945.1 en date du 21 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024,

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2024-CD-1-8132.1 en date du 18 octobre 2024 adoptant la décision modificative n°1 2024 du budget principal,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement telles que recensées dans les annexes de la maquette de la décision modificative n°2 2024 annexée à la délibération du Conseil Départemental n°2024-CD-1-8157.1.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 22 novembre 2024**Décision Modificative n°2 2024 - Budget principal - Mouvements sur AP/AE**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire :

Votent POUR (42) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Cédric Pemba-Marine, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Theyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Myriam Aourir à Raphaël NIVOIT, Philippe Benassaya à Grégory Garestier, Sonia Brau à Joséphine Kollmannsberger, Nicole Bristol à Marie-Hélène Aubert, Julien Chambon à Laurent Brosse, Nicolas Dainville à Lorrain Merckaert, Olivier De la Faire à Olivier Lebrun, Karl Olive à Pierre Fond, Nathalie Pereira à Cécile Dumoulin, Arnaud Pericard à Gwendoline Desforges.

Date de mise en ligne : 25 novembre 2024

Transmission préfecture le : 25 novembre 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20241122-lmc1154048-DE-1-1

Du : 25 novembre 2024

Délibération exécutoire le : 25 novembre 2024